



Appel de Bâle contre le génie génétique

Lettre circulaire 2/2011

Appel de Bâle contre le génie génétique

Case Postale 205

4013 Bâle

Point de vue

Le Conseil national a pour l'essentiel approuvé en début mars la version de la loi relative à la recherche sur l'être humain proposée par le Conseil fédéral. Et le Conseil des Etats semble vouloir lui emboîter le pas. Le lobby de la recherche n'a heureusement pu imposer ses vues que sur quelques points et n'a réussi à rendre moins contraignantes que quelques-unes des réglementations.

Mais il faut se rappeler que la chance de protéger la dignité d'êtres humains particulièrement vulnérables a déjà été manquée précédemment, lors de l'acceptation de l'article constitutionnel 118b. Si la loi relative à la recherche sur l'être humain règle maintenant la recherche sur les êtres humains incapables de discernement, peut-on toutefois vraiment parler d'éthique ? Ils peuvent en effet être intégrés sans leur consentement, voire contre leur volonté à un projet de recherche dont ils ne retirent même pas de bénéfice immédiat.

Le Conseil national a ajouté au projet un article 20a stipulant que la volonté des personnes concernées doit être prise en compte. Cet article, le Conseil des Etats entend maintenant le supprimer ; C'est là un pas de plus vers le mépris du droit des patients Alzheimer, des déments, des personnes en coma éveillé et d'autres personnes handicapées, toutes personnes méritant particulièrement que leur droit à l'intégrité corporelle et à la dignité soient protégées. En permettant la recherche au profit de tiers sur des individus incapables de discernement, le législateur manque à ce devoir de protection.

Gabriele Pichlhofer, collaboratrice scientifique de l'Appel de Bâle contre le génie génétique

Loi relative à la recherche sur l'être humain : Le Parlement avance au pas de charge

Au début du mois de mars, le Conseil national a débattu de la nouvelle loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH) et l'a très vite transmise au Conseil des Etats par 149 voix contre 13. C'est là une rapidité surprenante pour une loi qui ne compte pas moins de 66 articles censés régler des sujets aussi délicats que la recherche sur des êtres humains incapables de discernement. Si le traitement par le CN a été rapide, il n'en reste pas moins que certains points ont fait l'objet de litiges et n'ont été approuvés que par une courte majorité.

Efforts infructueux du lobby de la recherche

Le PLR et l'UDC ont tout fait pour que le principe de la liberté de recherche figure expressément dans l'article « But » (art. 1). Leur exigence a toutefois été rejetée, à une voix de majorité. L'UDC a en outre demandé, avec l'appui des Verts dans ce cas précis, que la possibilité de ne donner qu'une information partielle soit supprimée. Cette proposition sera certainement peu goûtée par les milieux des neurosciences, car pour des raisons méthodologiques, leurs cobayes ne doivent pas être intégralement renseignés.

Peu de temps accordé à la commission d'éthique

D'autres compromis concernent les problèmes de responsabilité civile et notamment le recensement de l'ensemble des projets de recherches approuvés, que demandait le Conseil fédéral. Le projet de loi stipulait en effet logiquement que tous les projets soient répertoriés dans un registre public. Le lobby de la recherche est dans ce cas parvenu à imposer son point de vue ; seules seront dorénavant obligatoirement répertoriées les « études cliniques interventionnelles ». Par ailleurs, la commission d'éthique aura deux mois au maximum pour rendre ses décisions concernant l'approbation ou non des projets de recherches soumis. Question : La commission d'éthique des deux Bâle aurait-elle été en mesure de livrer dans un délai si bref une appréciation aussi différenciée du projet SESAM qu'elle l'a fait. Rappelons que l'Appel de Bâle était parvenu par ce biais à faire tomber ce projet contesté.

Impressum

Feuille d'information
de l'Appel de Bâle contre le
génie génétique
Case Postale 205
4013 Bâle

Basler Appell gegen
Gentechnologie
Murbacherstrasse 34
Case postale 205
4013 Bâle
(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)

Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11
info@baslerappell.ch
www.baslerappell.ch
CCP 40-26264-8

21ème année, no 130
date: 23.4.2011
Publication: 6 x par an

La loi devant le Conseil des Etats cet été

Le premier projet mis en consultation avait été sévèrement critiqué, notamment aussi par l'Appel de Bâle contre le génie génétique ; il a donc été révisé, ce qui semble avoir porté des fruits : Le deuxième projet est apparemment largement approuvé par le Parlement. On ne peut expliquer autrement le fait que le projet de loi ait déjà été mis à l'ordre du jour de la commission de la science (CSEC-CE) et que les débats y soient également déjà terminés. Le Conseil des Etats devrait donc débattre de la LRH durant la session d'été encore.

Ombudsman pour les participants aux recherches

Selon un communiqué de presse de la CSEC-CE, la commission propose, outre les quelques modifications du Conseil national, la création d'un poste d'ombudsman. Celui-ci doit pouvoir être consulté par les participants aux recherches en cas de problème. Elle propose par ailleurs de supprimer l'article 20a ajouté par le Conseil national prévoyant que les personnes dans l'incapacité de donner leur consentement peuvent être intégrée dans le processus de consentement.

Personnes incapables de discernement utilisées comme cobayes

Si le rythme imprimé par le Conseil national est maintenu, la nouvelle loi pourrait déjà entrer en vigueur l'année prochaine, très probablement sans modifications majeures. En outre, l'article constitutionnel ayant été approuvé en mars 2010, il est peu probable que le référendum soit lancé contre la loi. L'article constitutionnel et la loi autorisant la recherche sur les personnes incapables de discernement même si elles n'en retirent aucun bénéfice direct n'ont pratiquement pas rencontré d'opposition, ce qui est proprement lamentable. Et il semble bien que les débats à venir au Conseil des Etats n'y changeront malheureusement rien.

PNR 59 : Travaux bientôt achevés

Les travaux de recherche du PNR 59 entrent dans leur phase terminale. Ce programme national de recherche est censé livrer des informations sur l'utilité des plantes génétiquement modifiées et sur les risques liés à leur dissémination en Suisse, sous divers aspects : écologie, mais aussi impact sur les conditions sociales, économiques et politiques.

Un des projets de recherche, réalisé par le FiBL (Institut de recherche de l'agriculture biologique), avait pour sujet l'influence des plantes transgénique et notamment du maïs Bt sur la fertilité du sol. Les plants de maïs Bt génétiquement manipulés produisent un insecticide pouvant le cas échéant pénétrer dans le sol.

Résultat de l'étude : Il n'existe d'effet différentiel sur les microorganismes du sol entre les plantes possédant le gène Bt et celles qui en sont dépourvues. L'étude comporte cependant un biais de taille : Les variétés étudiées ne sont pas celles qui sont le plus cultivées à l'échelon mondial, mais des variétés qui ne sont quasiment plus utilisées. L'industrie a torpillé le projet en refusant de lui livrer des semences Bt modernes.

Les rapports finaux de près de la moitié des 29 projets du PNR 59 (budget global : 12 millions de francs) sont déjà publiés et les rapports concernant les projets restants attendus d'ici à l'été. A bien y regarder après coup, l'Appel de Bâle contre le génie génétique se demande toutefois si un projet de recherche contestable et dont les résultats ne profiteront probablement guère à la société se justifie vraiment.

Expéditrice/Expéditeur

Veillez me faire parvenir :

- ... Ex. Brochure «Laissons tomber les röstis transgéniques!», gratuit
- ... Ex. Brochure «La recherche doit-elle passer avant la dignité humaine ? » (Non à l'adhésion de la Suisse à la convention de bioéthique!), gratuit
- ... Ex. Brochure «Guide des embryons», gratuit
- ... Ex. Brochure «Embryons et cellules souches», gratuit
- Je désire devenir membre de l'Appel de Bâle (100.– par an, revenus modestes 35.–)

Envoyer à
Appel de Bâle
contre le génie génétique
Case postale 205, 4013 Bâle